



Syndicat National de l'Éducation Physique
de l'Enseignement Public
Fédération Syndicale Unitaire

Nréf. SGal/CH

Paris, le 21 janvier 2020

Monsieur Edouard GEFFRAY
Directeur Général de l'enseignement scolaire
Ministère de l'Éducation nationale
110 rue de Grenelle
75357, PARIS SP 07

Objet : report de l'application de la circulaire BAC EPS

Monsieur le Directeur Général,

Un arrêté et une circulaire pour la mise en place d'un nouveau CCF pour le Bac ont été publiés contre l'avis du CSE et du syndicat représentatif de l'EPS. L'enquête, lancée par le SNEP-FSU auprès des enseignants de lycée, confirme le large rejet à plus de 90% de ces textes.

Fort de ce constat, nous demandons l'ouverture de discussions pour modifier ces textes qui changent en profondeur la nature de notre discipline et de notre enseignement.

Nous tenons à vous alerter sur la mise en œuvre et les problèmes prévisibles qui apparaissent déjà. La philosophie de ces textes est de transférer le travail de construction des référentiels d'évaluation, qui étaient du ressort logique de l'institution pour un diplôme national, sur les équipes d'établissement. Ce qui rajoute un travail considérable aux enseignants et aux équipes. Si, comme il nous a été dit, les référentiels par APSA ne donnaient pas satisfaction et étaient trop complexes, il eut été plus logique et moins coûteux de retravailler la base existante, plutôt que de renvoyer le travail au local.

1/ Chaque académie gère le dossier comme bon lui semble, ce qui produit évidemment des tensions et, déjà, des inégalités flagrantes sur l'ensemble du territoire, voire entre les territoires. Certaines équipes sont d'ores et déjà sommées de rendre leur travail, qui, rappelons-le, n'est en principe applicable que l'année prochaine. Pour d'autres, au contraire, il semble que l'Inspection Régionale soit plus raisonnable et évite toute pression inutile à ce stade.

2/ L'institution sera dans l'incapacité de faire fonctionner correctement la « validation » puisqu'il va falloir étudier tous les retours de tous les lycées d'une académie. Dans certaines académies, on fait appel à des enseignants, n'enseignant parfois pas en lycée. Autrement dit ce sont des collègues qui vont « valider » le travail d'autres collègues. Sans compter qu'il va y avoir un problème éthique de taille : ces collègues « aidant » l'inspection vont devoir être rémunérés pour cette « évaluation », alors que ceux qui font véritablement le travail ne le seraient pas...

3/ Les enseignants, aujourd'hui, sont pris par leurs enseignements et leurs évaluations, sans compter tout le travail qui, aujourd'hui, est devenu chronophage : réunions multiples, suivi des élèves, rencontres avec les parents, remplissage des livrets, tâche de professeur principal, sport scolaire, etc. Leur demander un travail de cette nature est un problème de taille. Soit c'est une surcharge impossible à faire dans de bonnes conditions, soit cela sera fait à la place d'autre chose. Dans le premier cas, on aura nécessairement un travail non satisfaisant, et, dans le second, on sacrifie les élèves actuels pour se consacrer à ceux de demain.

4/ Dans certaines académies, il faudrait rendre le travail en ce moment. C'est totalement irresponsable. Encore une fois, le travail nécessaire pour répondre à la demande est colossal. Rappelons que dans ce même temps, les programmes ont aussi abandonné un référentiel de formation par APSA. En d'autres termes, les enseignants d'aujourd'hui doivent définir les contenus à enseigner, définir des protocoles d'évaluation et de certification et bâtir les référentiels d'évaluation et de certification. Tout cela en quelques semaines ? Ce n'est pas sérieux.

5/ La nature du texte visant à entériner des inégalités entre établissements en créant des référentiels locaux d'évaluations est, pour une majorité d'enseignants, éthiquement insupportable, ce qui rajoute encore au malaise déjà existant.

Vous avez prouvé votre capacité à corriger certains problèmes dans d'autres disciplines : des modifications de programmes sont annoncées dans certaines disciplines. Actuellement, le problème repose sur une simple circulaire qui est un texte réglementaire de faible valeur, facilement modifiable. Nous vous demandons, Monsieur le Directeur, de prendre en compte la situation extrêmement problématique dans laquelle nous sommes et de ne pas rajouter l'EPS à la désorganisation actuelle des lycées.

Il faut reporter la mise en application de ces textes : l'EPS dispose actuellement de référentiels qui permettent de fonctionner y compris dans le cadre de la réforme actuelle (même si par ailleurs nous la contestons dans son ensemble). Il faut que cessent les pressions exercées ici ou là sur les équipes qui doivent aujourd'hui se concentrer sur leurs élèves actuels.

Il faut ensuite organiser la réflexion et le travail sur du plus long terme pour faire évoluer les référentiels actuels sans les jeter. Il faut reconsidérer la nature même de l'éducation physique proposée à travers ces textes : comment comprendre qu'après avoir demandé publiquement à la société de s'organiser pour augmenter quantitativement et qualitativement le nombre de sportifs et sportives en France, dans la perspective des JOP 2024, vous proposiez dans la circulaire que vous nous demandez d'appliquer, de noter « le physique » sur 12 points uniquement (à peine plus de la moitié de la note). Que dirait-on si on appliquait ce principe dans d'autres disciplines ?

Dans l'attente de votre réponse, soyez assuré, Monsieur le Directeur Général, de notre attachement au service public d'éducation.



Benoît HUBERT
Secrétaire Général

po/Sébastien MOLENAT
Responsable National Lycée

Courrier adressé à Mme la Doyenne de l'IGEN EPS